

# Règlement du concours de **Photographies** organisé par le **SCD de Poitiers**

Le thème du concours est « **Fragilité** »

## Article 1 : Organismes

Le service commun de la documentation (SCD) de l'université de Poitiers organise un concours de photographies, dans le cadre de la réouverture du bâtiment A2 : la bibliothèque de Lettres et Sciences Humaines.

## Article 2 : Nature et objectifs

Ce concours vise à encourager et valoriser la création étudiante dans le domaine de la photographie.

La forme choisie pour le concours est celle du tirage numérique.

La photographie proposée par les candidats doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre originale, non publiée, individuelle, et comporter un titre ;
- être déposée sous format numérique ;
- s'inscrire dans le **thème** :

« **Fragilité**. Vous pouvez situer votre image dans l'environnement de votre choix. Le thème doit cependant être clairement reconnaissable. »

## Article 3 : Candidats

Le concours de photographie est ouvert à tous les usagers majeurs, **inscrits au SCD**, qu'ils soient étudiants, personnels ou extérieurs.

## Article 4 : Modalités de participation

La participation au concours requiert le dépôt en ligne d'un dossier d'inscription complet :

- Nom, prénom et n° UP ou d'inscription à la bibliothèque
- Fichier de la photographie anonymisée sur la plateforme mise à disposition : <https://framaforms.org/concours-de-photo-bu-poitiers-2025-1707125568>

La photographie doit être déposée en support numérique au format png.

À noter :

Tout participant s'engage à déposer une photographie :

- dont il est lui-même l'auteur ;
- qui n'a pas été primée dans un autre concours ;
- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, et qui ne fait pas l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurés contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou déposé hors délai ne pourra pas être accepté. La participation est limitée à une œuvre par étudiant.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 mai 2025.**

#### **Article 5 : Processus de sélection**

Le jury sera composé de professionnels de la photographie, et du monde de la culture et de l'enseignement supérieur. Les membres du jury sont guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : respect du thème, originalité du traitement, qualité de la lumière, émotions dégagées. La décision du jury est souveraine et non susceptible d'un quelconque recours.

#### **Article 6 : Récompenses et valorisation**

Un tirage photo de son œuvre sera attribué au candidat vainqueur.

Valorisation :

Les meilleures photographies **feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la bibliothèque.**

Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

#### **Article 7 : Informations légales**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

### **Article 8 : Autorisations et responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre envoyée.

Le SCD ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait d'incidents informatiques, des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Les participants autorisent, pour une durée illimitée, le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les nouvelles pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électroniques ou audiovisuelles, à savoir :

- Sites internet de l'université et du SCD
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.
- Utilisation des photographies après le concours (informations liées aux concours de photographies).

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

### **Article 9 : Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

**Date de clôture des inscriptions : 21 mars 2024**